



**Bureau sous-régional en Afrique du Nord
Comité intergouvernemental de hauts
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique
du Nord**

Trente-neuvième réunion

Troisième réunion conjointe

Rabat (hybride), 19-21 novembre 2024

**Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
Comité intergouvernemental de hauts
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique
de l'Ouest**

Vingt-septième réunion

Accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest par la transformation numérique et la diversification économique

Note conceptuelle

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 novembre 2024).



I. Contexte

1. À mi-parcours de la date butoir des objectifs de développement durable, les progrès vers leur réalisation restent lents et incertains, en raison de multiples crises. Les dernières évaluations des Nations Unies indiquent que, d'ici à 2030, si les tendances actuelles se poursuivent, les pays sont en passe d'atteindre seulement 17 % des cibles des objectifs de développement durable¹, 48 % ont enregistré des progrès minimes ou modérés, et plus d'un tiers sont dans l'impasse voire régressent². Des réponses globales sont en cours pour que les pays se remettent sur la bonne voie. Il s'agit notamment de l'appel à un plan de sauvetage pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, lancé par le Secrétaire général lors de la réunion de 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, de la Déclaration politique adoptée par ledit forum en 2023 et du Pacte pour l'avenir, qui englobe le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, adopté lors du Sommet de l'avenir, qui s'est tenu à New York les 22 et 23 septembre 2024.

2. Dans ce contexte, la performance économique mondiale s'améliore légèrement, se maintenant à 2,6 % en 2024 après trois années consécutives de décélération. Selon les estimations, l'inflation mondiale ralentit, à 3,5 %³, ce qui témoigne d'une atténuation continue de la flambée qui a suivi la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le déclenchement de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

3. En Afrique, la croissance restera également assez stable, estimée à 3,3 % en 2024 contre 3,2 % en 2023. Cette performance représente un défi majeur pour le continent. La croissance en 2024 représente moins de 0,6 point de pourcentage de la croissance moyenne enregistrée sur la décennie 2010-2019 et reste bien en deçà des 7 % nécessaires à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴.

4. Selon les Nations Unies⁵, la croissance en Afrique de l'Ouest devrait ralentir pour la deuxième année consécutive. Elle est estimée à 3,4 %, contre 3,7 et 3,8 % en 2022 et 2023, respectivement. Les perspectives de croissance dans la sous-région resteront stables mais fragiles, et devraient s'établir à 3,8 % en 2025, soit plus ou moins le même niveau qu'il y a trois ans : 3,7 % en 2022. Cette performance reste elle aussi inférieure à la moyenne de 4,5 % enregistrée au cours de la décennie 2010-2019.

5. Pour l'Afrique du Nord, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été de 3,0 % en 2024, à peu près au même niveau qu'en 2023, avec 3,1 %. Cette performance reste inférieure à la croissance moyenne de 3,6 % sur la période 2010-2019. Les perspectives à moyen terme sont toutefois plus favorables, avec une croissance du PIB de 3,8 % attendue en 2025.

6. Dans ce contexte, lors de leur troisième réunion conjointe, le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest se concentreront sur le thème de l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord

¹ Département des affaires économiques et sociales, "A moment of choice and consequence for a better future", *Voice*, vol. 28, juillet et août 2024 (en anglais).

² Ibid.

³ Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, juin 2024 (Washington, D.C., 2024).

⁴ Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2023* (E/2023/80).

⁵ Ibid.

portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest par la transformation numérique et la diversification économique. Ce thème est tout à fait opportun, étant donnée l'adoption par l'Union africaine de l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf comme son thème pour l'année 2023. Il est également étroitement lié à la question de la connectivité numérique, l'une des six transitions qui fournissent des points d'entrée catalyseurs pour accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable. Le thème est également pertinent, compte tenu des défis liés à la santé, à l'économie, à la société, à l'insécurité alimentaire et aux conditions géopolitiques dans les deux sous-régions au cours des cinq dernières années. Globalement, les pays ont fait preuve de résilience dans la lutte contre la crise du COVID-19 et l'attention s'est ensuite portée sur la reprise économique post-pandémique, notamment la recherche de solutions à l'insécurité alimentaire causée par les conflits géopolitiques et le changement climatique. Le thème de la réunion conjointe des deux comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts en 2023 était l'investissement dans la transition énergétique, la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur régionales pour le développement durable en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, dans le but de s'assurer que les États des deux sous-régions étaient en mesure de surmonter les crises dominantes à ce moment-là.

7. Les comités intergouvernementaux avaient également accordé une attention particulière à la structure des économies des deux sous-régions qui, malgré les efforts déployés pour contrer le problème, restent très dépendantes des exportations de ressources naturelles et minérales, plus vulnérables aux chocs. Dans le même temps, les pays importent une part importante de ce qu'il leur faut pour satisfaire leurs besoins alimentaires et énergétiques. La situation paradoxale qui en résulte, où, d'une part, ils disposent de ressources abondantes et, d'autre part, leur diversification économique reste très faible, a entravé la transformation économique et le développement durable des pays. Par conséquent, l'impératif de diversification économique et d'industrialisation ancré dans la ZLECAf est devenu de plus en plus pressant.

II. Questions clés

A. Zone de libre-échange continentale africaine : des efforts pour consolider les acquis et accélérer le rythme de mise en œuvre

8. La Zone de libre-échange continentale africaine est un projet prioritaire de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Elle vise à créer un marché africain unique de biens et de services, composé de tous les pays africains et des huit communautés économiques régionales du continent. Le marché unique générera un PIB combiné de quelque 3 400 milliards de dollars et, selon les estimations de 2024, une base de consommateurs d'environ 1,5 milliard de personnes⁶. La libre circulation des personnes, des capitaux et des investissements servira à faciliter les échanges dans le but d'approfondir l'intégration économique, de défendre l'égalité des sexes et de promouvoir l'industrialisation, la sécurité alimentaire, la transformation structurelle, le

⁶ Voir Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, portail de données de la Division de la population, accès interactif à des indicateurs démographiques mondiaux. Disponible à l'adresse : <https://population.un.org/dataportal/data/indicators/49/locations/903,910,911,912,913,914/start/2018/end/2030/able/pivotbylocation?df=8e72775a-1f16-440d-8486-208fbb50711f> (en anglais) (site consulté le 20 juin 2024).

développement agricole et le développement socio-économique inclusif⁷.

9. En juin 2024, la grande majorité des États membres de l'Union africaine avaient ratifié l'Accord et, preuve de l'engagement soutenu des États membres, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté à sa session de 2023 les protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle. En outre, l'Initiative de commerce guidé, adoptée en tant que mécanisme intérimaire pour permettre le démarrage des échanges dans le cadre de l'Accord, a réalisé des progrès significatifs depuis son lancement en février 2022. Le nombre de pays participants est passé de 8 au point de départ à 31 en octobre 2024.

10. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a joué un rôle central dans le soutien à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En Afrique de l'Ouest, outre l'élaboration de 11 stratégies nationales, la CEA a appuyé l'élaboration d'un manuel pour les exportateurs, de guides sur la ZLECAf couvrant les questions des barrières non tarifaires, des règles d'origine et du commerce des services, d'une étude sur l'accès au marché des pays, de stratégies de compétitivité et de plates-formes numériques. En outre, deux études supplémentaires ont été entreprises : l'une portant sur les opportunités des chaînes de valeur régionales en Afrique de l'Ouest en vue d'améliorer les interventions et les programmes existants, et l'autre portant sur le secteur informel en Afrique de l'Ouest, visant à promouvoir la formalisation de ce dernier afin d'améliorer sa contribution à la diversification économique et au financement du développement durable. Ces documents et analyses de politiques sont cruciaux pour étayer les initiatives de plaidoyer et les efforts visant à incorporer l'Accord dans le droit national en vue de sa mise en œuvre, dans le but de stimuler la promotion du commerce intra-africain et la diversification économique.

B. La transformation numérique : moteur de la réalisation des objectifs de développement durable et accélérateur de la Zone de libre-échange continentale africaine

11. Selon l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)⁸, la transformation numérique est l'intégration de la technologie numérique dans tous les domaines organisationnels. Elle nécessite des changements structurels et la mise en œuvre de technologies numériques, en s'appuyant sur les opportunités offertes par la quatrième révolution industrielle et ses principales forces motrices, telles que l'informatique en nuage, l'internet des objets, l'intelligence artificielle et les analyses de mégadonnées.

12. Dans le contexte du développement durable, la numérisation est essentielle à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 : industrie, innovation et infrastructure. Elle est également l'une des six transformations qui constituent les

⁷ Union africaine, "Theme of the year: acceleration of AFCFTA implementation" (Thème de l'année 2023 : Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf), Addis-Abeba, 2024. Disponible à l'adresse : au.int/en/theme/2023/acceleration-of-afcfta-implementation (en anglais).

⁸ www.unido.org/sites/default/files/files/2021-11/Standards%20and%20Digital%20Transformation_Complete_2021.pdf (en anglais ; brochure de présentation du rapport en français disponible à l'adresse : https://hub.unido.org/sites/default/files/publications/ONLINE_FRENCH_Standard_digital_transformation_final.pdf).

fondements de la réalisation des objectifs⁹. La transformation numérique et l'innovation sont également au cœur de ce que l'on appelle les « cinq axes du changement », décrits par le Secrétaire général dans son rapport « Notre Programme commun¹⁰ », qui vise à rendre les interventions des Nations Unies plus transformatrices et à les orienter vers les efforts déployés par les États Membres pour accélérer leurs programmes de développement durable respectifs.

13. Au niveau continental, l'Union africaine a élaboré une stratégie de transformation numérique pour l'Afrique pour la période 2020-2030¹¹, inspirée par la florissante jeunesse du continent. Les objectifs de cette stratégie sont d'exploiter les technologies numériques et l'innovation pour promouvoir l'intégration africaine, stimuler la création d'emplois, assurer l'accès universel aux services numériques, générer une croissance économique inclusive et éliminer la pauvreté. La multiplication des entreprises numériques fournissant des biens et des services à la demande offre des possibilités d'inclusion dans la chaîne d'approvisionnement numérique continentale, ce qui contribue non seulement à la mise en œuvre de l'Accord, mais aussi à l'accélération de l'opérationnalisation de la Zone elle-même.

14. La vision de la stratégie de l'Union africaine est de générer une économie numérique africaine intégrée et inclusive dans laquelle le continent n'est pas seulement un consommateur global, mais aussi un propriétaire de la production numérique continentale. Elle vise également à améliorer la qualité de vie des Africains et à permettre la diversification et le développement du secteur économique¹².

15. L'accélération de l'accès au numérique et la réduction de la fracture numérique sont essentielles pour faire progresser la transformation numérique. Au niveau continental, les évaluations de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 2023 ont montré que, progressivement, 93 % de la population africaine est couverte par des réseaux mobiles à haut débit – 6 % par un réseau 5G, 58 % par la 4G, 19 % par la 3G et 10 % par la 2G¹³. En ce qui concerne l'utilisation d'Internet, le continent reste cependant la région la moins connectée, avec une moyenne de 37 % de la population ayant accès à un réseau mobile à haut débit, contre 67 % de la population mondiale¹⁴. De plus, la fracture numérique entre les hommes et les femmes persiste, malgré certains progrès enregistrés ces dernières années. Alors que la parité dans l'utilisation de l'internet est presque atteinte dans les pays à haut revenu, en Afrique, seuls 42 % des

⁹ Jeffrey Sachs *et al.*, “Six transformations to achieve the Sustainable Development Goals” (Six transformations pour réaliser les objectifs de développement durable), *Nature Sustainability*, vol. 2, septembre 2019. Ces transformations sont les suivantes : 1) éducation, genre et inégalités ; 2) santé, bien-être et démographie ; 3) décarbonation de l'énergie et industrie durable ; 4) alimentation, terres et eau et océans durables ; 5) villes et communautés durables ; et 6) révolution numérique pour le développement durable.

¹⁰ A/75/982.

¹¹ Union africaine, *Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)*, Addis-Abeba, 2020. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-DTS_for_Africa_2020-2030_French.pdf.

¹² Ibid.

¹³ Union internationale des télécommunications, *Facts and figures 2023* (Faits et chiffres 2023), “Mobile network coverage” (couverture des réseaux mobiles). Disponible à l'adresse : www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-mobile-network-coverage/ (en anglais).

¹⁴ Ibid., “Internet use” (Utilisation d'Internet). Disponible à l'adresse : www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-internet-use/ (en anglais).

hommes et 32 % des femmes utilisent l'internet¹⁵. Cette fracture numérique est largement reconnue comme l'un des principaux facteurs du faible niveau d'industrialisation du continent. En 2023, la part des entreprises des pays africains les moins avancés n'utilisant pas la technologie numérique était estimée à 47,1 %, contre 33,5 % dans les pays asiatiques les moins avancés¹⁶.

16. Dans l'ensemble, l'accès au numérique est un moteur de la croissance économique et du développement durable. L'évaluation de l'UIT montre qu'une augmentation de 1 % de la pénétration du haut débit fixe accroît le produit intérieur brut (PIB) d'un pays de 0,08 %, tandis qu'une augmentation de 1 % de la pénétration du haut débit mobile accroît le PIB de 0,15 %. En Afrique, on estime que la pénétration du haut débit mobile a un impact plus important, avec une augmentation de 0,25 % du PIB, car les téléphones mobiles sont les appareils les plus utilisés par les Africains pour accéder à l'internet.

C. La diversification économique : une option de politique impérative pour le développement durable et la réalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine

17. La diversification économique englobe principalement deux dimensions connexes de la diversification, à savoir le commerce et la production intérieure. Ces deux dimensions impliquent la diversification des exportations avec des produits nouveaux, plus sophistiqués et à valeur ajoutée, et la diversification de la production intérieure¹⁷. Dans une série de publications parues entre 2018 et 2021 sur la transformation structurelle, la CEA identifie également la diversification économique comme le principal modèle de transformation structurelle, en mettant l'accent sur la diversification de la production, le renforcement des liens industriels et la modernisation de la technologie¹⁸. Selon la CEA, bien que l'énergie et l'exploitation minière représentent la moitié de toutes les exportations africaines vers le reste du monde, le commerce intra-africain est principalement axé sur les produits industriels, qui représentent environ 45 % du total des flux commerciaux intra-africains¹⁹. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut renforcer cette concentration sur les produits industriels et générer des revenus plus élevés.

18. La diversification et la Zone de libre-échange continentale africaine se trouvent ainsi dans une relation de dépendance mutuelle. Alors que la ZLECAF offrira un plus grand marché de consommateurs aux producteurs et, partant, la possibilité de produire des biens et des services variés pour l'exportation, la diversification peut également accélérer l'opérationnalisation de la Zone en promouvant un commerce actif et diversifié qui offre un plus grand choix aux consommateurs. La diversification économique est importante pour le développement durable, au-delà de ses avantages pour le développement économique, car elle permet aux pays de se prémunir contre les

¹⁵ Ibid., "The gender digital divide" (La fracture numérique entre les hommes et les femmes). Disponible à l'adresse : www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-the-gender-digital-divide/ (en anglais).

¹⁶ Commission économique pour l'Afrique, document ECA/RFSD/2023/7.

¹⁷ Banque mondiale, « Diversification économique : les leçons de l'expérience », dans Organisation de coopération et de développement économiques/Organisation mondiale du commerce, *Panorama de l'aide pour le commerce 2019 : Diversification et autonomisation économiques* (Paris, Éditions OCDE, 2021). Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/cc697a19-fr>.

¹⁸ Voir <https://archive.uneca.org/fr/publications/steps-2018>.

¹⁹ Commission économique pour l'Afrique, « Nouvelle évaluation de l'impact économique de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine », Note de synthèse, juillet 2021.

ralentissements mondiaux susceptibles d'affecter certains des biens et services de leur panier d'exportation.

19. Conformément aux objectifs de l'Union africaine et de la CEA d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, en donnant la priorité à la transformation numérique et à la diversification économique, les comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts ont retenu comme thème pour 2024 l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord par la transformation numérique et la diversification économique. Lors de leur réunion conjointe, les comités intergouvernementaux examineront le thème en détail et formuleront des recommandations viables qui pourront être utilisées pour des mesures concrètes dans leurs pays respectifs.

20. En tant qu'organes délibérants statutaires, le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest supervisent les activités des bureaux sous-régionaux de la CEA correspondants, activités qui découlent du programme adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session annuelle. Les comités intergouvernementaux tiennent une réunion annuelle pour examiner les rapports d'activité et les résultats obtenus par les bureaux sous-régionaux, leur programme de travail à venir et leurs orientations stratégiques en rapport avec les priorités de développement des pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. Ces réunions constituent également des instances d'évaluation et d'échange entre les experts de haut niveau et les décideurs politiques des gouvernements nationaux, les chercheurs et les représentants du secteur privé et de la société civile sur l'évolution des conditions économiques et sociales dans les sous-régions. Elles visent à formuler des recommandations sur les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, tout en approfondissant l'intégration régionale.

21. Les deux comités intergouvernementaux tiendront leurs réunions annuelles respectives sous la forme d'une réunion conjointe, à Rabat, du 19 au 21 novembre 2024.

III. Troisième réunion conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts : objectifs, résultats escomptés et autres précisions

A. Objectifs

22. L'objectif principal de la réunion conjointe est de permettre aux hauts fonctionnaires et aux experts de concevoir et d'examiner des politiques orientées vers l'action portant sur l'utilisation de la transformation numérique et de la diversification économique pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

23. Lors de la réunion conjointe, les participants débattront également des résultats obtenus et du programme de travail futur des deux bureaux sous-régionaux, examineront la situation et les perspectives économiques des sous-régions et identifieront les actions nécessaires, en fonction des priorités de développement des pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Résultats escomptés

24. La réunion conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

a) Évaluer l'état d'avancement et les progrès de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et recenser et examiner des voies pour la mise en œuvre accélérée de l'Accord grâce à la diversification économique et à la transformation numérique ;

b) Examiner les rapports statutaires des deux sous-régions, les réalisations, les activités et les interventions futures de la CEA dans les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest ;

c) Identifier des mesures et réponses concrètes clés pour accélérer le développement durable dans les deux sous-régions ;

d) Présentation par les deux comités intergouvernementaux de rapports distincts sur les produits de la réunion conjointe à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à sa session de 2025.

C. Organisation et modalités de fonctionnement de la réunion conjointe

25. La trente-neuvième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, convoquées en tant que troisième réunion conjointe des deux comités intergouvernementaux, se tiendront en séances plénières, au cours desquelles les rapports et documents élaborés par les bureaux sous-régionaux seront présentés et examinés. Les projets de rapports préparés par les bureaux sous-régionaux seront transmis aux membres de la CEA participants dans un délai d'un mois à compter de la clôture de la réunion conjointe.

1. Participation

26. La participation à la réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord est ouverte en particulier aux représentants de haut niveau des ministères, administrations et institutions nationaux chargés de la planification et du développement économique et social, des finances, de l'emploi, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'environnement et du développement social. Des représentants du secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe, de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'autres organisations intergouvernementales régionales basées en Afrique du Nord et de l'Ouest, des représentants de la société civile et du secteur privé, des universités et des instituts de recherche, des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement pourront participer en tant qu'observateurs.

2. Date et lieu de la réunion

27. La réunion aura lieu du 19 au 21 novembre 2024, à Rabat.

3. Langues de travail

28. L'anglais, l'arabe et le français seront les langues de travail de la réunion.

4. Contacts

29. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès des personnes ci-après :

Points focaux et coordonnateurs

Afrique du Nord :

Khaled Hussein (hussein44@un.org)

Cathy Lubuya Bashala (lubuya.bashala@un.org)

Afrique de l'Ouest :

Amadou Diouf (diouf19@un.org)

Selamawit Mekonnen (selamawit.mekonnen@un.org)

Logistique et secrétariat

Afrique du Nord :

Naima Sahraoui (sahraoui.uneca@un.org)

Fouzia Assou Qaddou (assouqaddou@un.org)

Afrique de l'Ouest :

Aissatou Sene (aissatou.sene@un.org)

Zara Sani (saniz@un.org)

Bureau sous-régional en Afrique du Nord : (+212) 537 71 56 13 / 537 71 78 29
